



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 28 septembre 2023,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- | | |
|--------------------------------|---|
| Préavis municipal n° 37 (23) : | Arrêté d'imposition pour l'année 2024 |
| Préavis municipal n° 38 (23) : | Demande de crédit pour l'acquisition de matériel pour le Point de Rencontre d'Urgence (PRU) |
| Préavis municipal n° 39 (23) : | Demande d'adoption d'un crédit pour la rénovation partielle du temple de Champagne |

Les électeurs peuvent consulter cette décision au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 29 septembre 2023



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE